

FORMATION SPÉCIALISÉE – Mercredi 13 décembre 2023 – COMPTE RENDU

Le nouveau dispositif de l'évaluation professionnelle (ESTEVE) et la nouvelle approche managériale de la DGFIP ont généré beaucoup d'insatisfactions auprès des agents dépendants de plus en plus des comptes-rendus de l'entretien professionnel (CREP) pour solliciter des postes à profil. L'administration s'est engagée à organiser un groupe de travail sur le sujet afin de faire un retour d'expérience sur la première campagne.

Une négociation nationale sur le télétravail doit se tenir en 2024 au niveau de la DGFIP.

- **1/ Examen du projet de règlement intérieur du CSASCR pour recueil des propositions des membres de la formation spécialisée (FS)**

Un certain nombre de points conduisent à une régression par rapport au fonctionnement précédent des CHSCT. Les organisations syndicales n'ont pas eu assez de temps pour travailler sereinement sur le projet de RI.

Le projet de RI sera présenté au CSASCR du 25 janvier 2024. Les propositions et observations des représentants du personnel seront étudiées lors de cette instance.

La circulaire de fonctionnement permettra des adaptations alors que le RI est réglementaire.

Pour la CFTC DGFIP, l'adoption du RI de la FS du CSASCR doit être reporté afin de permettre aux représentants du personnel de présenter leurs propositions d'améliorations. La CFTC DGFIP souhaite qu'un groupe de travail dédié puisse permettre aux représentants du personnel et à l'administration de travailler sur le fond et de présenter leurs observations. Les organisations présenteront leurs observations à distance pour le 15 janvier 2024.

- **2/ Présentation du programme annuel de prévention (PAP) des services centraux de la direction générale des finances publiques**

Le document PAP a déjà été présenté en groupe de travail. Depuis ce GT, les deux bureaux qui n'avaient pas présenté de DUERP ont pu le rendre.

Les risques psychosociaux (RPS) représentent plus de 50% des risques recensés par les différentes structures des services centraux. Ils constituent une problématique majeure en matière de santé au travail. Leurs effets impactent la santé des agents mais aussi le fonctionnement des structures.

Cette situation nécessite une démarche de prévention collective centrée sur le travail et son organisation.

Le stress au travail représente un risque élevé.

Le PAP intègre la mise en place de formations « gestion du stress » et la mise en place de groupes de travail sur l'encadrement pour développer une réflexion sur le management par la confiance, la cohésion d'équipe et la coordination de l'activité.

Concernant le travail en mode hybride, l'outil d'auto diagnostic de l'ANACT doit faire l'objet d'un accompagnement par des professionnels. Cet outil permet d'établir dans le collectif les règles de vie en mode hybride. Ce diagnostic doit être actualisé au 1^{er} septembre soit à chaque mouvement de professionnels.

Le PAP à 5 objectifs pour les services centraux (Améliorer la prévention des RPS – Prévenir les troubles liés au travail sur écran et à la luminosité – Prévenir les accidents de travail liés aux chutes et glissades – Renforcer la prévention des agents à l'international – Accompagner et sensibiliser à la démarche QVT). Onze actions ont été définies pour les atteindre (Formation gestion du stress – Groupe de travail sur l'encadrement – Formation pour réduire la fatigue visuelle – Financement de bras articulés – Financement de luminaire sur mât – Plan de présentation des risques sur les obstacles dans les locaux – Visites et analyse des risques sur les obstacles dans les locaux – Visites et analyse des risques sur les lieux accidentogènes – Mise en place d'un plan de prévention spécifique concernant les agents à l'international – Renforcement des équipements pour la DRI – Offre de service QVT par le bureau CVT et diversité – Accompagnement au déploiement du guide ANACT).

Pour la CFTC DGFIP, l'offre QVT dans ce contexte de RPS marqués, doit faire l'objet d'un bilan et d'un suivi sur les services les plus concernés. L'ensemble des organisations syndicales s'est abstenu sur le PAP présenté.

L'abstention de la CFTC DGFIP est une alerte face à certains services et bureaux qui n'ont pas participé au DUERP. Les services de la Direction Générale doivent être exemplaires en la matière. Les propositions d'actions et les objectifs fixés sont validés par la CFTC DGFIP.

L'administration a convenu que ce suivi et ce bilan sont nécessaires.

Les formations aux « premiers secours », organisées par l'IGPDE, sont maintenues. Il appartient aux agents de s'inscrire via SEM@FOR.

- **3/ Présentation des crédits SST 2023 pour les services centraux**

Les crédits de la FS CSASCR sont d'un montant de 116 000 € (compte tenu de la réserve de 9%). Sept thématiques ont été retenues pour leur utilisation. Les risques liés à l'activité physique (DRI), les risques liés à l'incendie explosion panique, les risques liés aux phénomènes physiques et aux bâtiments, le travail sur écran, les risques liés aux équipements de travail (souris, support écran, repose bras...), les risques psychosociaux, les formations sauveteurs secouristes du travail (SST) pour les agents en postes à risques.

Sur 2023, les dépenses ont porté majoritairement sur les aménagements des bureaux (sur prescription du médecin du travail) et sur les stages « gestion du stress » (18 sessions) ou « prévention à la fatigue visuelle » (10 sessions).

Pour 2024, les crédits devraient être d'un montant identique.

Sur les stages « gestion du stress » et « prévention de la fatigue visuelle », beaucoup de demandes n'ont pu être satisfaites compte tenu du nombre de places disponibles pour chaque session.

Concernant les crédits disponibles en fin de gestion, la FS a validé l'inscription de sessions supplémentaires pour ces deux stages.

- **4 / Examen du tableau de suivi des fiches de signalement 2023**

Les fiches de signalement aux services centraux depuis le 01/01/2023 sont au nombre de 8.

- **5 / Examen du tableau des accidents de service et trajets 2023**

27 accidents de trajets et 6 accidents de service ont été recensés depuis le début de l'année.

- **6 / Examen des observations du registre SST de septembre à novembre 2023**

Dans les locaux du ministère, en cas d'urgence, il faut appeler impérativement les services intérieurs afin qu'ils dirigent les services de secours. Ainsi en cas de malaise, il convient d'appeler les PC sécurité au 83 333 au lieu d'appeler directement les pompiers.

Le PC sécurité prend alors les dispositions adaptées. Le personnel des PC sécurités est formé aux gestes de premiers secours.

La CFTC DGFIP a souligné le manque de communication concernant ce dispositif.

Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.

N'hésitez pas à les contacter : cftc.servicescentraux@dgfip.finances.gouv.fr